



**L'ASSOMPTION**  
Ville de culture et de patrimoine

**CONCOURS**  
**N° 2024-24**

## **Journalier**

Division des travaux publics  
Poste temporaire (jusqu'au 17 août 2024)

**La Ville de L'Assomption est actuellement à la recherche de candidats pour pourvoir un poste de journalier temporaire à la Division des travaux publics.**

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

### **TÂCHES**

Sous l'autorité du contremaître, la personne recherchée sera appelée à effectuer les tâches suivantes :

- effectuer divers travaux manuels tels que : menuiserie, peinture, manutention, plomberie, réparations, nettoyage, etc.;
- manipuler des outils électriques et à moteur tels que : scie mécanique, débroussailleuse, tondeuse, etc.;
- participer aux divers travaux sur les infrastructures urbaines et municipales tels que : travaux de voirie, travaux de signalisation, travaux dans les bâtiments municipaux, travaux d'aqueduc et d'égout (entrée de service, bris), etc.;
- effectuer l'entretien des terrains sportifs, des chalets et des espaces verts;
- effectuer la préparation des plateaux sportifs, l'inspection des aires de jeux dans les parcs et le lignage des terrains sportifs;
- assurer le maintien de la qualité de l'eau de la piscine extérieure;
- assurer la propreté des espaces publics, ramasser les déchets, le recyclage et le compost dans les espaces appartenant à la Ville;
- effectuer le nettoyage des abribus et des abris postaux;
- participer au soutien des activités culturelles et de loisir;
- encadrer et répartir le travail des étudiants en période estivale;
- être apte à travailler à l'extérieur dans toutes les conditions climatiques;
- remplir les différents rapports d'affectation de son temps, de travaux effectués et de requêtes;
- effectuer toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

### **QUALIFICATIONS REQUISES**

- Détenir un diplôme d'études secondaires.
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5.
- Détenir un permis de conduire valide de classe 3 (un atout).
- Détenir une carte de l'ASP Construction.
- Être disponible pour travailler de jour.
- Être polyvalent et autonome.
- Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative.
- Démontrer une grande habileté pour le travail d'équipe.
- Être courtois et poli envers les citoyens et clients.
- Posséder une bonne condition physique.

### **CONDITIONS**

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examens appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

**Traitement salarial** : classe 5 – 31,98 \$ à 38,93 \$/heure

**Horaire de travail** : 36 heures/semaine, du lundi au jeudi – Jusqu'au 17 août 2024

Ce poste est régi par la convention collective des employés de la Ville de L'Assomption quant au salaire et aux avantages sociaux.

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique ou via le site Web de la Ville, et ce, avant le **6 juin 2024 à 16 h**, à l'adresse suivante :

**VILLE DE L'ASSOMPTION**  
Service des ressources humaines  
**Poste : Journalier temporaire (concours n° 2024-24)**  
[ressources.humaines@ville.lassomption.qc.ca](mailto:ressources.humaines@ville.lassomption.qc.ca) | [ville.lassomption.qc.ca](http://ville.lassomption.qc.ca)

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.